



Municipalité de
Saint-Simon-les-Mines

Province de Québec
MRC Beauce-Sartigan
Municipalité de Saint-Simon-les-Mines

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 289-2021

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE :

Règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires

Lors de la séance ordinaire du 5 octobre 2021, le Conseil a adopté le règlement 289-2021 RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES.

Toute personne peut prendre connaissance dudit règlement au bureau municipal de Saint-Simon-les-Mines, aux heures normales d'ouverture ou en ligne.

Donné à Saint-Simon-les-Mines ce 6^e jour du mois d'octobre 2021.

Véronique Fortin, D.M.A.

Directrice générale et secrétaire-trésorière